

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 40 (1948)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

40^{me} année

Avril 1948

N° 4

Le Plan Marshall et l'Organisation de coopération économique européenne

Par *Edgard Milhaud*,
professeur d'économie politique à l'Université de Genève

C'est le 5 juin 1947 que M. Marshall, secrétaire d'Etat — autrement dit ministre des affaires étrangères — des Etats-Unis, fit à l'Université Harvard les déclarations qui allaient bientôt se traduire dans le Plan Marshall. Le 31 mars 1948, le Congrès américain avait approuvé les propositions financières du président Truman visant les premiers crédits nécessaires à l'exécution de ce plan. Le 16 avril, les seize puissances européennes qui, immédiatement, s'étaient déclarées favorables au plan signaient, non seulement en vue de son exécution, mais pour des fins plus générales visant tout leur avenir économique et social, un instrument diplomatique d'une importance considérable, la « convention de coopération économique européenne ».

1. Origine du plan

Les raisons qui ont dicté à M. Marshall sa suggestion et l'esprit dans lequel il l'a conçue ont été traduits avec une parfaite netteté par ses déclarations du 5 juin 1947 :

Les besoins de l'Europe, pendant les trois ou quatre prochaines années, en vivres et en autres produits essentiels importés de l'étranger — notamment d'Amérique — sont tellement plus grands que sa capacité actuelle de paiement qu'elle devra recevoir une aide supplémentaire très importante ou s'exposer à une dislocation économique, sociale et politique très grave.

... Avant même que le Gouvernement des Etats-Unis puisse poursuivre plus loin ses efforts pour remédier à la situation et aider à remettre l'Europe sur le chemin de la guérison, un accord devra être réalisé par les pays de l'Europe sur leurs besoins actuels, sur ce que ces pays de l'Europe feront eux-mêmes pour rendre effectives toutes les mesures que ce gouvernement pourrait prendre. *Il ne serait ni bon ni utile que ce gouvernement entreprenne d'établir de son*